AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Catherine Housknecht, veuve en premières noces de Edward Boyle, et veuve en secondes noces de Gotlieb Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,350 — Division D — Attendu que Mme Joséphine Boyle, épouse de James D. Connell, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Catherine Housknecht, veuve en premières noces de Edward Boyle, et veuve en secondes noces de Gotlieb Meyer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ARTHUR B. LEOPOLD, Avocat.
30jan30fév3,8

Succession de Catherine Meavican

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orleans — No. 102,778 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas J. Kilbride, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
McCLOSKY & BENEDICT, Avocats.
30jan30fév3,8

Succession de Sarah M. Byrnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orléans — No. 101,714 — Division A — Avis est par le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Byrnes, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WM. H. BYRNES, JR., Avocat.
28jan28fév4,7

Succession de Mme Dolores Gonzales, Veuve de Wm. B. Hyman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orleans — No. 100,313 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le rapport ou compte final présenté par John M. Hyman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ROGER MEUNIER & HYMAN MITHOFF, Avocats.
28jan28fév4,7

Succession de Thomas Egan et Epouse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orléans — No. 101,403 — Division A — Avis est par le présent donne aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alice Egan, épouse de A. J. O'Leary, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. M. STAFFORD, Avocat.
25jan27,29fév3

Succession de Lewis McGinty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orléans — No. 101,427 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par James P. Cordille, administrateur et curateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS, Avocat.
25jan27,29fév3

Succession de Mlle Elise Urquhart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orléans — No. 102,763 — Division E — Avis est par le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte final présenté par Charles B. Urquhart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
H. E. & J. R. UPTON, Avocats.
25jan25,29fév3

Succession de Mme Margaret Elizabeth Klink, Epouse Prédécédée de Frank Heim.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 103,322 — Division D — Attendu que Mlle Louisa Heim a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Margaret Elizabeth Klink, épouse prédécédée de Frank Heim, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. B. ROSSER, Avocat.
25jan25fév3

AVIS AUX CREANCIERS

The Parker-Blake Company vs. Capdau-May Drug Company.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 102,414 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Arthur D. Parker, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. L. HUGHES, Avocat.
25jan25,29fév3

August Weltkam vs. Pelican Metal and Roofing Company.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 98,256 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2me compte provisoire présenté par Beauregard V. Redmond, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SIDNEY F. GAUTIER, Avocat.
25jan25,29fév3

Interdiction de Henry Hirsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 101,372 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lize Tregre, curatrice pro tempore de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
HAROLD A. MOISE, Avocat.
30jan30fév3,8

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

BUREAU MEUBLES

Consistant de puptires avec dessus à rouleau et plat, coffres-forts, cabinets, dactylographes, éventail électrique, chaises, tables, etc., ainsi qu'une belle collection de bijoux consistant de la balance du stock de diamants, bagues, médaillons, montres en or et en argent, bracelets et autres articles de valeur appartenant à cette succession.

Succession de Mme Sarah Bernstein, Epouse de Otto Sizeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102,376 — Division B — Il sera vendu à l'enchère publique JEUDI, le 6 février 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 27 novembre 1912.

1. Les meubles du bureau situé dans la chambre 616 dans la bâtisse Audubon rue du Canal où ils peuvent être inspectés.

2. La balance de la splendide collection de bijoux suivant la liste, la même devant être vendue au plus offrant enchérisseur sans limite ou réserve.

Conditions—Comptant.
ALBERT PAUL, Encanteur.
STAFFORD & ROBINSON,
Avocats. jan26fév2,6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de R. H. Browne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orléans — No. 97,595 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James P. Cordell, administrateur et curateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS, Avocat.
23jan23,27fév1

Succession de Peter J. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orléans — No. 101,249 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Theresa M. May, exécutrice dative testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
23jan23,27fév1

Succession de David Gilmore Baldwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 101,264 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Bouligny Baldwin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. C. SONIAT, Avocat.
23jan23,27fév1

Succession de Sallie Swan King

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orléans — No. 100,196 — Division E — Attendu que, Phoebe Whitaker King, veuve de Allen Swan King, de la ville de New Haven, Etat du Connecticut, dans sa capacité duement qualifiée comme gardienne ou tutrice de la personne et propriété de ses enfants mineurs, Allen Swan King et Phoebe Hart King, habitants de la ville de New Haven, Etat du Connecticut, a fait appel a la cour dans le but d'être autorisée de prendre possession de, et de retirer de l'etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans trente (30) jours, à partir de la première publication de cette notice, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite gardienne et tutrice.

Par ordre de la Cour.
Nouvelle orléans, Lne., 24 janvier.
(signé) GEO. H. THEARD, Juge.
RAYMOND GAUCHE, Avocat.
Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député Greffier.
28jan28fév10,26

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

En re Liquidation de J. D. Connell Iron Works Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 103, 121 — Division C — Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Liquidation de "J. D. Connell Iron Works Company" dossier No. 103,121, le dit ordre daté et signé le 10 janvier 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 revrier 1913, les propriétés et immeubles ci dessus avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et y appartenant ou de quelque façon en dépendant à savoir:

1. Quatre certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, désignés par les numéros un, deux, trois et cinq, et mesurant ci-après: Terrains Nos. un, deux et cinq mesurent chacun vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue S. Peters sur cent pieds de profondeur; et terrain No. trois a vingt pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue Erato sur cent soixante pieds, un pouce et six lignes de profondeur; tout entre lignes parallèles; terrains Nos. un, deux et trois étant représentés sur un plan dressé par T. Thompson, daté le 21 février 1843, et déposé dans le bureau de H. B. Cenas, ancien notaire dans la dite ville, et terrain No. cinq sur un plan de O. F. Zimple, déposé dans le bureau de Theo Guyol, ancien notaire dans la dite ville, comme plan No. deux du livre de plans No. un étant une partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquit par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1904.

2. Deux certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, désignés par les numéros douze et treize, et mesurant chacun vingt deux pieds, neuf pouces de face à la Erato sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces de profondeur, tout entre lignes parallèles les mêmes étant représentés sur un plan dressé par C. A. Hedin, déposé dans le bureau de T. O. Stark, ancien notaire dans la dite ville, étant partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquise par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1904.

3. Un certain terrain dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 46, borné par les rues Erato (anciennement Suzette), Tchoupitoulas, S. Peters (anciennement Nouvelle Levée) et Thalie (anciennement Benjamin), lequel terrain est désigné par le numéro neuf et mesure quarante cinq pieds et six pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et dix pouces entre lignes parallèles, étant la propriété acquise par la "J. D. Connell Iron Works Company" de Mme Joséphine B. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 13 octobre 1906.

La propriété premièrement décrite est l'emplacement de l'atelier de mécaniciens de la "J. D. Connell Iron Works Company." Rien de la propriété mobile n'est compris dans cette vente. La propriété deuxièmement et troisièmement decrite est louée par bail par Messieurs Alex Dussel & Co., à $150 par mois jusqu'au 31 octobre 1914, et la vente sera sujette à ce bail.

CONDITIONS DE LA VENTE—Deux cinquièmes ou plus comptant le solde si il y en a devant être représenté par billets a ordre, payables 1 ou 2 ans après date, respectivement avec intérêt payable annuellement au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au payement des dits billets à ordre avec intérêt spécial, assurance, primes et taxes et en cas de procès 5 pour cent pour frais d'avocat et tous les frais devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte devant contenir le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les quatre terrains spéciaux, premièrement décrits, seront offerts et provisoirement adjugés, au plus offrant enchérisseur, alors les trois terrains deuxièmement et troisièmement décrits seront offerts, sujets au bail et seront provisoirement adjugés au plus offrant enchérisseur; et finalement l'entière propriété, sept terrains seront offerts, la partie à bail sujette au bail. En cas qu'un enchérisseur offre plus pour l'entière propriété que les offres combinés sous les adjudications provisoires, alors l'entière propriété sera définitivement adjugée à tel enchérisseur; mais si le plus haut enchérisseur pour l'entière propriété ne dépasse pas les enchères combinées faites par les adjudicataires provisionnels, alors les adjudications provisoires (1) des quatre terrains premièrement décrits, et (2) des trois terrains deuxièmement et troisièmement décrits, deviendront effectifs et les titres seront faits conformément.

L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer les taxes de 1913 payer pour le ou les actes de vente devant notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec.

J. L. Onorato
Real Estate

910 RUE GRAVIER.
Jan12,19,26fév2,9,13

VENTES A L'ENCAN

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

VENTE DE PARTAGE.

Geo. H. Hemel vs. Adelia G. Hemel.

No. 101,500 — Cour Civile de District, Division B.

Au dernier et plus offrant enchérisseur propriétés de valeur du Troisième District, 2325-27-29-31 Ave. Esplanade entre les rues N. Rocheblave et N. Tonti.
Quatre cottages d'habitation, 730-32-34-36-38-40, encoignure Lesseps et rue Dauphine.
Trois cottages doubles, 726-28 rue Poland entre les rues Royale et Dauphine.
Cottage double, 2600 encoignure Chartres et Ave. Lafayette.
Bâtisse à deux étages en briques, 729 rue Lesseps, 731-33 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine.
Cottage simple et cottage double, 528 rue Espagne entre les rues Chartres et Décatur.
Bâtisse à deux étages avec allée, 739-41 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine, et terrain vacant adjacent le cottage double.
A L'ENCAN, MARDI, LE 18 FEVRIER 1913, A MIDI A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES NO. 311 RUE BARONNE

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—Leonard L. Stern, Encanteur.—Vendra aux enchères publiques à la sus dite date, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour siégeante le 6 janvier 1913, et le jugement lu et signé en cour siégeante le 6 janvier 1913 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire et dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situes dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'ave. Esplanade et les rues Tonti, Rocheblave et Bayou Road, designes par les Nos. quatre et cinq de l'Ilet No. 2, sur un plan de L. H. Pilie, voyer, daté le 23 mai 1868, et déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier notaire, lesquels terrains sont adjacents et mesure chacun trente pieds de face à l'ave. Esplande, trente pieds, onze pouces et une ligne face à la rue Bayou Road, sur une profondeur traversant l'ave. Esplanade jusqu'à la rue Bayou Road, ci-apres décrite à savoir:. Terrain No. quatre soixante quatre pieds, un pouce sur la ligne à côté de la rue N. Tonti, le séparant du terrain No. cinq, soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne le séparant du terrain No. cinq, et terrain No. cinq soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. quatre et soixante dix huit pieds, sept pouces sur l'autre ligne à côté de la rue N. Rocheblave. Les améliorations sur la dite propriété portant les Nos. municipaux 2325 et 2327 et 2331 ave. de l'Esplanade et consistent de quatre cottages d'habitation avec 2 chambres et cuisine de chaque côté.

2. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lesseps, Dauphine, France et Royale, étant la plus grande partie des terrains un deux, trois, trois et quatre sur un plan particulier par Albert G. Blanchard dresse le 25 du mois d'Août 1867 laquelle par celle de terre mesure quatre vingt quatorze pieds, sept pouces de face à la rue Lesseps sur une profondeur entre lignes egales et paralleles et une façade sur la rue Dauphine de cent vingt trois pieds cinq pouces. Les améliorations sur la dite propriété portant les numeros municipaux 730-732-734-736-738-740 rue Lesseps et consistent de trois cottgaes doubes contenant 4 chambres, hangar etc. de chaque côté et se louent à $9.00 par mois chaque côté.

3. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situe dans le Troisieme District de cette ville, désigné par le No. deux dans l'Ilet portant actuellement le numero 183, borné par les rues Poland, Lesseps, Royalt et Dauphine, sur un plan dresse par A. Castaing le 11 novembre 1858, déposé dans le bureaux de A. Breyfous, notaire, et le dit terrain mesurant en mesure américaine trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Poland sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; les ameliorations sur la dite propriété portant les numeros municipaux 726 et 728 rue Poland, et consistent d'un cottage double retire du trottoir et contient 3 chambre, hangar, etc., de chaque côté et se loue à $7.00 par côté par mois.

4. Une certaine par celle de terre, avec les bâtisses et ameliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisieme District de cette ville, dans l'Ilet (portant actuellement le numéro 15) borné par les rues Chartres, ave. Lafayette autrefois connue comme rue Enghien, Decatur et Port, laquelle parcelle de terre forme l'encoignure de la rue Chartres et de l'ave. Lafayette, et mesure en mesure américaine, trente pieds, sept pouces t quatr ligns face à la rue Chartres. Quatre vingt dix pieds huit pouces de profondeur et de face à l'ave. Lafayette et à peu près quatre vingt dix pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Port; les améliorations sur la dite propriété portant le numéro municipal 2600 rue Chartres, et consistent d'une bâtisse à deux etages en briques, contenant 14 chambres, corridors, galleries, etc., susceptible à un loyer d'à peu près $45.00 par mois.

5. Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Washington, actuellement le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet numéro six (maintenant Ilet numéro 183) borné par les rues Lesseps, Royale, Poland et Dauphine, lequel dit terrain est désigné par le numéro onze sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville, sous date du 25 février 1832, déposé dans le bureau de Philippe Lacoste, notaire, et mesure cinquante trois pieds (53) trois pouces (3) face à la rue Lesseps, sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 731-733 rue Lesseps, et consistent en un cottage double avec 5 chambres de chaque côté et se loue à $10.00 par mois chaque côté.

6. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits etc. situé dans le Faubourg Marigny, maintenant Troisème District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Chartres, Décatur et Mandeville, désigné par le numéro onze sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 22 avril 1848, déposé dans le bureau de Lucien Hermann, notaire et mesure d'après le dit plan, vingt cinq pieds de face à la rue Espagne sur cent vingt quatre pieds de profondeur, mesure américaine; les améliorations sur la dite propriété portant le numéro municipal 528 rue Espagne, et consistent en une bâtisse en bois à deux étages, toit en ardoises, allée, et contient 4 chambres, galleries, etc., et se loue à $9.00 par mois.

7. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., portnat les numéros municipaux 739-741 rue Lesseps dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet numéro 183, borné par les rues Lesseps, Poland, Royale et Dauphine, désigné comme terrain numéro dix formant l'encoignure des rues Lesseps et Dauphine, et mesure cinquante trois pieds, trois pouces, de face à la rue Lesseps, sur cent quinze pieds de pronfondeur et de face à la rue Dauphine. Les améliorations consistent en un cottage double en bois contenant de chaque côté 5 chambres, hangar, etc., susceptible à un loyer de $10.00 par mois chaque côté.

Conditions—Comptant. Actes de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt est requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL,
SIDNEY F. GAUTIER, Encanteurs.
Avocat pour demandeur.
B. T. WOLF, Avocat pour le defendeur.
jan14,19,26fév2,9,16,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Martin McGuire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,179 — Division B — Attendu que Mme Annie Assel, veuve de Martin McGuire, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martin McGuire, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
23jan23,27fév1

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux cottages doubles rapportant de bons revenus, 1230-32-34-36 S. Robertson, près de la rue Erato. Ayant trois et quatre chambres de chaque côté.

SUCCESSION DE CATHERINE KIEVNY, EPOUSE DE PATRICK DRURY.

No. 102,589 — Cour Civile de District — Division B.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur.—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 20 février 1913, à la Bourse 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu et suivant un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée, le dit ordre date et signé le 31 decembre 1912, et qui m'a été adressé, la propriété ci-apres décrite à savoir:

1. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situe dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet, borné par les rues Clio, Erato, Freret et S. Robertson, désigné comme terrain No. 13 et mesurant 32 pieds de face à la rue S. Robertson, la même largeur dans le fond sur un profondeur de 100 pieds entre ligues égales et parallèles.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'Ilet, borné par les rues Freret, S. Robertson, Clio et Erato, designé par le No. 2 lequel terrain mesure 32 pieds de face à la rue S. Robertson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles, étant une parcelle du terrain No. 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer, date le 5 fevrier 1846, déposé dans le bureau de Jules Mosey, ancien notaire de cette ville.

3. Tous les effets mobiles suivant l'inventaire enrégistre, seront vendus au même moment et lieux.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le solde si il y en a, en un credit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie de credit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'interet a partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pact de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès; la dite propriété devant être assuree par l'acquéreur et la police d'assurance transferee au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du prix d'achat, toutes les taxes dues et exigibles dans l'annee 1913, le prix de tous les certificats, et devant avoir droit aux loyers qu'à partir de la date que l'acte de vente sera passé, devant John Wagner, notaire; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication.

ERASTE VIDRINE et ED. P. FOLEY,
Jan19,26fév2,9,16,20 Avocats.

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Xavier J. Leblanc vs. P. L. Moran.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle orléans — No. 56,214 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adresse par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 12 février 1913 à 10 heures a. m., la propriete ci-apres décrite à savoir:

Une caisse enregistreuse No. 1,072,310,-112, un lot de marchandises de conserves, une balance, une balance Anglide No. 23,076, un lot de lampes pour cheminées, un lot de fer blanc à huile, un lot de cornichons assortis, un refrigerateur, un lot de savons, C. Bosch, un lot de thé, un lot de fourneaux, une caisse à pains, une petite glacière, une caisse enregistreuse No. 22,181, une balcette—44—un lot de bouteilles contenant des liqueurs assorties, une pendule, trois petites glacières, un comptoir à huitres, une balance et un miroir, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
BUCK, WALSH & BUCK,
Avocats pour le demandeur.
Jan31fév3,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha W. Murya, femme seule, vs. Henry Haffner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 55,082 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée, je procéderai à vendre à l'enchère publique devant la nouvelle bâtisse de Cour rue Royale entre les rues St. Louis et Conti, dans le Deuxième District de cette ville VENDREDI, le 21 février 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'ave. Nashville et les rues Annonciation, Eleonore et Tchoupitoulas, dans l'Ilet 48 Hurtsville, designés par les numéros 23 et 24 sur un plan par A. G. Blanchard, attaché à un acte devant A. Hero, Jr., notaire, daté le 10 mai 1888, et suivant lequel dit plan les dits terrains mesurent chacun 28' 7" de face à l'ave. Nashville sur une profondeur de 120' entre lignes paralleles. Etant la même propriété acquise par Henry Haffner par achat du "Crescent City Building Homestead Association" d'après l'acte devant E. M. Stafford, notaire, date le 25 mai 1908, et enrégistré dans le bureau d'aliénations dans le livre 214 folio 736. Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
HOWELL CARTER, JR.,
Avocat pour demandeur.
jan19,26fév2,9,16,20

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District

Portant le No. municipal 1337 rue Marigny entre les rues Urquhart et Villeré.

Ideal Savings and Homestead Association vs. Mme Viola Lacoste, épouse de John A. A. Schuler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102,148 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 février 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No. 57 désigné par le No. onze du dit Ilet, borné par les rues Marigny, Mandeville, Urquhart et Villeré (anciennement Girod) d'après le plan par J. Pilié et annexé à un acte passé devant Seghers, ancien notaire, daté le 27 avril 1835, le dit terrain mesure en mesure Américaine trente cinq pieds six poutces de face à la rue Marigny sur cent dix huit pieds de profondeur.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
WILLIAM A. WENCK,
Avocat pour le demandeur.
jan10,11,17,24,31fév7,12,13

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1801-03 RUE DRYADES, COIN DE LA RUE FELICITE

En face du magasin de marchandises sèches Kaufman

Bâtisse en briques à deux étages pour maison de commerce

Succession de Catherine Connors, épouse decedée de James Burns.

No. 101,960 — Cour Civile de District — Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, Encanteurs — Bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 27 février 1913, à midi à la Bourse, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et suivant un ordre date et signé le 22 janvier 1913, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été adressé, la propriété ci-apres décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues Clio, Erato, Freret et S. Robertson, désigné comme terrain No. 13 et mesurant 32 pieds de face à la rue S. Robertson, la même largeur dans le fond sur un profondeur de 100 pieds entre ligues égales et parallèles.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'Ilet, borné par les rues Freret, S. Robertson, Clio et Erato, designé par le No. 2 lequel terrain mesure 32 pieds de face à la rue S. Robertson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles, étant une parcelle du terrain No. 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer, date le 5 fevrier 1846, déposé dans le bureau de Jules Mosey, ancien notaire de cette ville.

3. Tous les effets mobiles suivant l'inventaire enrégistre, seront vendus au même moment et lieux.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le solde si il y en a, en un credit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'interet a partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pact de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès; la dite propriété devant être assuree par l'acquéreur et la police d'assurance transferee au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du prix d'achat, toutes les taxes dues et exigibles dans l'annee 1913, le prix de tous les certificats, et devant avoir droit aux loyers qu'à partir de la date que l'acte de vente sera passé, devant John Wagner, notaire; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication.

ERASTE VIDRINE et ED. P. FOLEY,
Jan19,26fév2,9,16,20 Avocats.

CHEMINS DE FER. — CHEMINS DE FER.

Car Moteur
VIA Y. et M. V.
Nouvelle-Orléans et Baton Rouge

COMMENC